
Déductibilité de pertes sur contrat d'AV

Posté par squalé - 20-05-2008 à 17:08

J'ai souscrit un contrat d'assurance vie multisupports en 1999 qui, 8 ans plus tard, affiche malheureusement une perte en capital (alors non garanti) de 10%. J'ai soldé le contrat fin 2007. La perte constatée de 10% est-elle déductible de mon IR 2007?

=====